



20

propositions

pour contribuer au grand
débat national



DOSSIER | 15 MARS 2019

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS





EDITO

Le Président de la République a lancé le 15 janvier 2019 un « *grand débat national* » pour répondre au mouvement social qui traversait notre pays depuis plusieurs mois.

Sans porter de jugement sur le bien-fondé de cette initiative, il nous est apparu utile de nous saisir de ce moment de dialogue avec les pouvoirs publics pour :

- porter la voix des plus vulnérables dont l'accompagnement devrait être au cœur de ces discussions ;
- promouvoir le rôle des associations, et tout particulièrement de la Croix-Rouge française, comme école d'une citoyenneté active et vecteur indispensable de la réduction des vulnérabilités, de l'éducation, de l'engagement au service du bien commun et de la cohésion sociale.

C'est ainsi que de nombreux acteurs de la Croix-Rouge française ont pris part à des débats locaux et que nous avons donné la possibilité aux personnes que nous accompagnons de prendre la parole pour exprimer leurs craintes, leurs besoins et leurs espoirs (par exemple dans le cadre de notre établissement et de service d'aide par le travail (ESAT) de Meaux et notre Pôle Enfance Parentalité d'Argenteuil).

Depuis 150 ans, la Croix-Rouge française est une association résolument ancrée dans les territoires de métropole et d'outre-mer. Avec

plus de 80 000 volontaires bénévoles et salariés, nous sommes présents dans plus de 1 500 délégations locales et établissements répartis dans toutes les régions de France. Notre action internationale se déploie en coordination avec l'ensemble des 17 millions de volontaires du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge qui nous permet d'intervenir dans tous les pays du monde (15 actuellement) pour renforcer l'action des acteurs locaux, partout où des souffrances humaines doivent être soulagées.

Depuis 150 ans, la Croix-Rouge française est résolument tournée vers l'action. Cette action repose sur la qualité de nos savoir-faire issus d'une longue expérience en matière de protection des populations et d'accompagnement social. Cette action repose aussi sur la confiance que nous portent les pouvoirs publics, nos partenaires et les millions de personnes que nous accompagnons au quotidien.

Cette confiance repose notamment sur l'application des principes d'impartialité, et d'indépendance qui nous permettent d'agir sans discrimination et en toute autonomie. Le principe de neutralité nous permet de garder la confiance de toutes les parties prenantes en s'abstenant « *de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.* ».

La parole publique de la Croix-Rouge française est donc rare et mesurée. Notre parole n'est pas

politicienne, polémique ou partisane. Notre parole doit être comme notre action : pragmatique, juste et responsable.

La crise que traverse notre pays n'est pas qu'une crise économique, fiscale ou écologique, c'est d'abord une crise des valeurs, une crise du sens.

La Croix-Rouge est, en soi, une clé de réponse à cette crise de sens, à cette défiance, à ce sentiment d'insécurité culturelle, physique et économique qui ronge le lien social. La Croix-Rouge est une réponse, car elle est fondamentalement un vivre ensemble, un engagement collectif pour une cause, pour un idéal, qui place l'humain, dans toutes ses vulnérabilités, au cœur de son action. La Croix-Rouge est une réponse, car elle est un acteur de proximité, de terrain. A l'heure de la défiance pour ce qui est loin, nous sommes forts parce que nous sommes présents. Parce que nous sommes un repère solide et durable et que nous proposons des solutions innovantes pour répondre aux fragilités de notre temps.

Depuis de nombreuses années, notre pays se débat dans un contexte économique et social difficile. Les perspectives de croissance sont incertaines, l'argent public est plus rare, les inégalités se creusent, une partie de notre jeunesse décroche et le chômage de longue durée est installé et frappe durement des territoires entiers, brise des familles et enferme des femmes et des hommes dans une détresse infinie.

Au lieu de se solidariser, notre société est plus que jamais divisée. Les fractures culturelles sont nombreuses, les séparations déstructurent les familles, la xénophobie se répand et nous peinons à trouver des solutions durables.

A ces fractures s'ajoute une fracture territoriale particulièrement dévastatrice pour le lien social. A la périphérie des grandes métropoles et dans nos campagnes, le sentiment d'abandon et de déclassement monte. L'accès aux soins, au logement, à l'emploi, aux services publics : tout semble dégradé.

Enfin, nos modes de production et de consommation aggravent chaque jour une crise écologique dont les premières victimes sont les personnes les plus vulnérables.

De cette quintuple crise, économique, sociale, culturelle, territoriale et écologique, découle une crise de confiance, une crise de sens. Pour répondre à ces crises qui divisent, notre devoir est d'œuvrer sans relâche pour une société inclusive, une société dans laquelle chacun trouve sa place et dans laquelle chacun compte.

Voilà le sens des propositions que nous souhaitons mettre sur la table à l'occasion de ce « grand débat national ». Il ne s'agit pas ici d'être exhaustif mais de mettre l'accent sur quelques grandes thématiques qui nous semblent prioritaires.

Le pouvoir de vivre

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS DES PLUS VULNÉRABLES

ASSURER LA PRODUCTION AMBITIEUSE D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX, DIGNES, ADAPTÉS AUX BESOINS, AUX DIFFÉRENTES COMPOSITIONS FAMILIALES ET ACCESSIBLES AUX MÉNAGES LES PLUS MODESTES

Aujourd'hui 40 000 logements très sociaux par an sont construits. Ce n'est pas suffisant ; il en faudrait 60 000/ an à destination des ménages fragiles rencontrant des difficultés tant sociales qu'économiques.

Leur situation nécessite la proposition d'un habitat à loyer et charges maîtrisés, avec une gestion locative adaptée, et, si besoin

d'un accompagnement ciblé. Tout doit être mis en œuvre pour leur éviter les expulsions.

*# organisation de l'Etat et des services publics
- # démocratie et citoyenneté*

DÉVELOPPER LES SAMU SOCIAUX DISPOSANT D'UNE EXPERTISE D'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCÈS AUX DROITS

La dernière enquête nationale sur le sans-abrisme réalisée par l'Insee date de 2012. Elle établissait à 141.500 le nombre de personnes sans domicile (à la rue ou en hébergement). Si tout le monde s'accorde à observer une augmentation du nombre de sans domicile, effectuer une estimation reste très complexe.

Toutefois la Croix-Rouge française dispose d'une expertise et d'une observation permettant de mieux appréhender quantitativement et qualitativement la réalité du sans-abrisme.

En une année, les équipes mobiles / Samu sociaux de la Croix-Rouge française rencontre plus de 42 113 personnes différentes à la rue parmi lesquels 6.000 mineurs.

Dans ce contexte, la Croix-Rouge propose de développer les Samu sociaux disposant d'une expertise d'accompagnement à l'accès aux droits, afin de leur permettre d'aller vers les familles à la rue ou en hôtel, pour les « raccrocher » au dispositif d'hébergement et d'accès au logement (domiciliation, SIAO, demande de logement social, DALO/DAHO, etc.), les aider à faire valoir leurs droits fondamentaux (scolarité, santé, etc.) et les soutenir dans leurs démarches administratives.

démocratie et citoyenneté

PROSCRIRE LA REMISE A LA RUE À L'ISSUE DE LA TRÊVE HIVERNALE

Depuis 2013, l'ambition politique annoncée et systématiquement renouvelée par les différents gouvernements consiste à mettre fin à la gestion saisonnière à l'hébergement d'urgence (appelée aussi fin de gestion au thermomètre).

L'objectif serait donc d'adapter l'offre d'hébergement de manière pérenne selon les besoins tout au long de l'année et non uniquement de façon sporadique en fonction des conditions climatiques et d'identifier des solutions d'hébergement en amont.

Malgré cet engagement force est de constater que cette année encore 11.472 places hivernales dont 1.613 places dites exceptionnelles (gymnases, casernes, salles des fêtes etc.) ont été ouvertes. Quand elles seront fermées avec l'arrivée du printemps, les personnes hébergées pour l'hiver vont se retrouver à nouveau à la rue.

démocratie et citoyenneté

RENFORCER LE RÔLE DES DÉPARTEMENTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES POUR ÉVITER LES SORTIES « SÈCHES » DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, les jeunes majeurs sortent du dispositif de l'aide sociale à l'enfance ; ils se retrouvent particulièrement exposés à des risques de précarité.

En effet, un grand nombre de jeunes majeurs ne bénéficient pas d'un contrat jeune majeur (aide financière et accompagnement) jusqu'à leurs 21 ans et quand ils en bénéficient, les durées sont extrêmement réduites (3 à 6 mois). La situation de ces jeunes est paradoxale : il leur est demandé plus d'autonomie qu'aux autres jeunes de leur âge alors qu'ils ont moins de ressources (familiales, relationnelles, psychologiques, financières, sociales, etc.).

Le gouvernement s'est engagé à contractualiser avec les Départements pour les inciter à mettre en place des mesures d'accompagnement pour ces

jeunes de 18 à 21 ans. Mais ce n'est pas suffisant. Pour éviter les « sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance, la Croix-Rouge française préconise que cette mesure soit obligatoire pour les Départements dans le cadre des missions d'aide sociale à l'enfance qu'ils exercent.

démocratie et citoyenneté - # *organisation de l'Etat et des services publics*

PROPOSER AUTOMATIQUEMENT L'AIDE D'UN INTERPRÈTE ET UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR GARANTIR UNE VÉRITABLE PROTECTION INCONDITIONNELLE DE TOUTE PERSONNE EN DÉTRESSE

Le code de l'action sociale et des familles prévoit l'accès à un dispositif d'hébergement d'urgence pour « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale ». Les personnes migrantes, quel que soit leur statut, doivent par conséquent se voir proposer « *des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine et garantissant la sécurité des biens et des personnes* ». Cette disposition implique donc :

- Une mise à l'abri n'étant pas conditionnée à l'examen des situations administratives ;
Une absence de recours à des solutions d'hébergement temporaire d'urgence en gymnase ne respectant pas la dignité, l'intimité et l'intégrité des personnes, ne protégeant pas les individus vulnérables et ne préservant pas l'unité familiale ;

- Une identification de solutions d'hébergement en amont de la fermeture des dispositifs mis en place dans le cadre du Plan Grand froid, pour éviter toute rupture de prise en charge (en lien avec notre proposition ci-dessus relative à la fin de gestion au thermomètre de la politique d'hébergement) ;
- Un accès aux services humanitaires de base.

La mise à l'abri n'est cependant pas une démarche suffisante pour répondre à des situations de détresse, qui requièrent la mise en œuvre de véritables mesures de protection. Ces dernières doivent notamment reposer sur des dispositions permettant à toute personne de mobiliser ses droits fondamentaux, en adossant effectivement (au travers de moyens supplémentaires) toute prise en charge à un possible recours à des interprètes et des traducteurs, la proposition automatique d'un soutien psychologique individuel.

démocratie et citoyenneté

CONDITIONNER TOUTE DÉMARCHE D'ÉVACUATION À L'ÉVALUATION SOCIALE ET À DES SITUATIONS DE MISE A L'ABRI DIGNE

Etant présente dans les grandes villes et dans les zones de passage des frontières, la Croix-Rouge française intervient auprès des personnes migrantes vivant dans les campements informels, régulièrement évacués par les forces de l'ordre. Ces opérations fragilisent des populations vulnérables en engendrant une dispersion des lieux de vie, en complexifiant l'accès

des associations humanitaires à ces publics et en renforçant l'emprise des passeurs qui profitent de l'isolement des personnes en situation de grande détresse.

Afin de limiter les effets préjudiciables de ces démarches pour les exilés, la Croix-Rouge française souhaite que toute démarche d'évacuation, quel que soit son fondement légal, puisse être précédée d'une évaluation sociale des situations individuelles, n'être déclenchée que si des solutions de mise à l'abri dignes peuvent être proposées et veiller à ne pas générer des séparations familiales.

démocratie et citoyenneté

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS

GÉNÉRALISER LE TIERS- PAYANT ET FUSIONNER L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME) AVEC LA PUMA POUR LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS DE SANTÉ

Le coût des soins génère des situations de renoncement d'une partie de la population, au premier rang desquels les plus démunis : les plus bas revenus, les personnes sans complémentaire sont les plus concernées par le renoncement.

Des dispositifs spécifiques (PASS, Lits Halte Soins Santé, Lits d'Accueil Médicalisés, maison des adolescents...)

existent mais en trop petit nombre pour couvrir les besoins.

Le renoncement est aggravé par l'absence de complémentaire ou le faible niveau de garantie de certaines d'entre elles. Pour les plus démunis, des dispositifs spécifiques existent : CMU-C, ACS. L'ACS et, dans une moindre mesure, la CMU-C et restent très largement sous-utilisées par leurs bénéficiaires potentiels : les taux de non-recours sont élevés et n'évoluent que très lentement. La fusion de ces dispositifs doit s'accompagner d'une augmentation du nombre de bénéficiaires

La fusion de ces dispositifs doit s'accompagner d'une augmentation du nombre de bénéficiaires. Les bénéficiaires de l'AME (aide médicale d'Etat) sont des personnes en grande précarité qui résident depuis plus de trois mois en France et dont les revenus sont inférieurs à 720 euros par mois. Comme les autres personnes précaires, ils sont plus souvent exposés à des risques de santé en raison de leurs conditions de vie (hébergement précaire, ressources, insalubrité, vie à la rue, précarité énergétique, etc.).

La fusion de la PUMA et de l'AME serait de nature à éviter les ruptures de droit dont peuvent souffrir les personnes en situation de migration.

*# fiscalité et dépenses publiques - #
organisation de l'Etat et des services publics*

AUGMENTER LE MAILLAGE DES DISPOSITIFS PUBLICS D'ACCÈS AUX SOINS DES PLUS DÉMUNIS ET HOMOGENÉISER LEURS PRATIQUES

La répartition de l'offre de soins sur le territoire est une importante source d'inégalités d'accès.

La densité médicale sur certains territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, ne permet pas de satisfaire les besoins en soins de la population.

Certaines zones dont la population est défavorisée socialement se trouvent avec trop peu d'offre de soins accessible (géographiquement et financièrement) alors même que les besoins en soins sont plus élevés.

La Croix-Rouge française préconise l'augmentation du maillage des dispositifs publics d'accès aux soins des plus démunis et l'homogénéisation de leurs pratiques : PASS et PASS dentaires, dispositifs type EMPP, LHSS, LAM, un chez soi d'abord mais aussi maisons de santé et centres de santé auxquels seraient adossés des dispositifs mobiles et de télémédecine soutenus par l'Etat et les collectivités territoriales, articulés avec l'action bénévole.

organisation de l'Etat et des services publics

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE INCLUSIVE

METTRE EN PLACE UN DIALOGUE RENFORCÉ ENTRE LES USAGERS DES SERVICES PUBLICS, NOTAMMENT CEUX EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET/OU D'EXCLUSION NUMÉRIQUE, ET LES ADMINISTRATIONS AFIN D'IDENTIFIER LES MESURES EXCLUANTES ET SIMPLIFIER LE LANGAGE ADMINISTRATIF

Le processus de dématérialisation des démarches administratives constitue une avancée pour certains publics, en permettant un accès simplifié au droit (autonomie dans la démarche, pas de stigmatisation...). Mais il peut aussi générer une exclusion des publics les plus fragiles ne maîtrisant pas ou mal le français écrit, l'outil numérique ou ne disposant pas du matériel nécessaire, conduisant à générer du non-recours au droit :

- 12 % à 18 % de la population est en situation d'« illettrisme numérique » [Défenseur des droits, 2016]
- 7 % de la population française (18 – 65 ans) est en situation d'illettrisme [ANLCI, 2011]
- 13% de la population se sent absolument incapable de faire une démarche administrative en ligne ; 19%

de la population s'en sent capable à la condition d'être aidée [CREDOC, Agence du Numérique, 2016]

La Croix-Rouge française plaide pour la mise en place un dialogue renforcé entre les usagers des services publics et notamment ceux vivant en situation de pauvreté et/ou d'exclusion numérique (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes à la rue...) et les administrations afin d'identifier les mesures excluantes (exemple : portail non accessible à tous les types de handicap, automaticité de la communication par email) et permettre une simplification du langage administratif sur le modèle des instances d'écoute et de participation des usagers mises en place en 2017 par le Ministère de l'intérieur. Il est essentiel de co-construire, avec les personnes concernées, les politiques publiques sur le sujet en s'appuyant notamment sur le conseil national des personnes accueillies / accompagnées (CNPA) et le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) et ses déclinaisons régionales.

*# organisation de l'Etat et des services publics
- # démocratie et citoyenneté*

REDÉPLOYER UNE PARTIE DES ÉCONOMIES DE LA DÉMATÉRIALISATION DANS UN FONDS DEDIE AU FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS AU NUMÉRIQUE DANS DES ESPACES VARIÉS PERMETTANT L'ACCUEIL DE L'ENSEMBLE DES PUBLICS

Les acteurs de la médiation numérique manquent de moyens pour mener à bien leurs actions. Fondamental, cet enjeu de financement a bien été identifié par le Secrétariat d'Etat au numérique. Cependant, selon une étude menée pour préparer la concertation sur la stratégie nationale pour un numérique inclusif, les gains annuels provenant de l'augmentation de l'usage des procédures dématérialisées sont de 465 millions d'euros. - 1,9 milliards d'euros du Grand Plan d'Investissement seront consacrés à la dématérialisation de l'administration d'ici à 2022.

La Croix Rouge française préconise de déployer des moyens suffisants et pérennes pour le financement de mesures d'accompagnement et de formation au numérique à la hauteur des besoins identifiés en fléchant vers ces actions une partie des économies engendrées par la dématérialisation de l'administration.

organisation de l'Etat et des services publics

CADRER JURIDIQUEMENT L'AIDE NUMÉRIQUE POUR FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES AIDANTS ET DES MÉDIATEURS À L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE EXCLUSION OU DE HANDICAP

L'accompagnement aux démarches administratives n'est pas cadré, ce qui pose problème pour les intervenants sociaux, les médiateurs numériques ou encore les bénévoles d'associations. Il s'agit de combler ce vide juridique.

Ce cadrage juridique permettra de clarifier ce qui relève toujours des services publics et de leurs agents de ce qui peut relever d'autres acteurs tant en termes de compétences que de responsabilités, ou de partage d'informations et de données personnelles.

*# organisation de l'Etat et des services publics
- # démocratie et citoyenneté*

SOUTENIR LA MOBILITÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

AFFECTER UNE PARTIE DU « VERSEMENT MOBILITÉ » AU FINANCEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ INCLUSIVE

La mobilité est un facteur important d'insertion sociale, professionnelle, culturelle qui impacte les personnes en situation de précarité, isolées socialement ou géographiquement.

Depuis de nombreuses années, les acteurs de terrain de la Croix-Rouge française sont les témoins quotidiens des difficultés de mobilité rencontrées par les populations.

Des dispositifs itinérants ont progressivement été développés pour apporter des réponses aux besoins

fondamentaux (se nourrir, se vêtir, accéder à ses droits, maintenir le lien social etc.) au plus près des populations en empêchement ou difficultés de mobilité.

Cette logique de « mobilité inversée », où les solutions Croix-Rouge se déplacent jusqu'aux personnes, est tout à fait complémentaire aux activités de transport social et d'aide à la mobilité. L'ensemble de ces dispositifs, réunis sous l'appellation « Croix-Rouge sur Roues », continuent de se développer et apportent une forte légitimité à la Croix-Rouge française comme acteur de la mobilité inclusive, aux côtés d'autres opérateurs proposant des solutions de mobilité inclusives : garages solidaires, auto-écoles sociales, plateformes de mobilité etc.

En France, l'organisation et le financement des transports publics est possible grâce aux Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM). Celles-ci collectent le « Versement Mobilité » auprès des entreprises locales et lancent les appels d'offre pour la mise en œuvre des services de transport.

Actuellement, 75% du territoire reste non couvert par une AOM, représentant 28% de la population française. A la suite de la promulgation de la loi, les intercommunalités rurales auront jusqu'au 1er janvier 2021 pour se doter d'une AOM et déployer une offre de services.

transition écologique - # fiscalité et dépenses publiques - # organisation de l'Etat et des services publics

**RECONNAÎTRE LES SERVICES
DE TRANSPORT D'UTILITÉ
SOCIALE EN PUBLIANT LES
CONDITIONS D'APPLICATION
DES DISPOSITIONS DE LA LOI
DU 29 DECEMBRE 2016
RELATIVE A LA REGULATION,
A LA RESPONSABILISATION ET
A LA SIMPLIFICATION DANS LE
SECTEUR DU TRANSPORT
PUBLIC PARTICULIER DE
PERSONNES**

La loi du 29 décembre 2016 a pour la première fois donné un cadre réglementaire aux services associatifs de transport d'utilité sociale.

Ces services apportent une offre accessible là où il n'y en a pas ou là où l'offre n'est pas accessible financièrement à une partie de la population.

Néanmoins, le décret en Conseil d'État précisant les modalités d'application de cette loi n'a jamais été publié, ce qui fragilise les associations et leurs initiatives. Cette situation ne leur permet pas, en effet, de consolider et de pérenniser leurs activités, lesquelles ont pourtant démontré un fort impact social en permettant aux personnes les plus fragiles et isolées de conserver un minimum d'autonomie pour leurs déplacements tout en participant au renforcement du lien social.

transition écologique - # fiscalité et dépenses publiques - # organisation de l'Etat et des services publics

Le pouvoir d'agir

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

OUVRIR DÈS LE CYCLE ÉLÉMENTAIRE L'ÉCOLE AUX BÉNÉVOLES ET AUX ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ET PROPOSER TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ DES SENSIBILISATIONS ET DES INITIATIVES SOLIDAIRES (OPTION AU BREVET ET AU BAC)

Permettre à chaque jeune de prendre pleinement sa place dans la société, au travers de l'engagement citoyen, les regarder comme un moteur du changement pour une société plus solidaire, est aussi un moyen de lutter contre les vulnérabilités engendrées par certains déterminants socio-éducatifs.

« L'option Croix-Rouge », l'un des dispositifs de l'offre éducative de la Croix-Rouge française, répond ainsi à cinq grandes logiques éducatives pour un apprentissage concret de la citoyenneté : progressivité sur l'année, acquisition de connaissances et de compétences Croix-Rouge, apprentissage par l'action et conduite de projets solidaires, solidarité et éducation entre pairs.

Afin de bâtir ensemble une société où la responsabilité de chacun et de tous face aux défis sociaux et environnementaux est engagée, une société dans laquelle l'engagement solidaire est reconnu et valorisé, la Croix rouge française plaide pour la reconnaissance et la valorisation d'une culture de l'engagement dès le plus jeune âge dans les différentes sphères que fréquentent les jeunes (famille, école, sports et loisirs, etc.) et la possibilité de proposer, tout au long de la scolarité, des sensibilisations, des initiatives solidaires, des opportunités d'engagement (bénévolat, service civique) respectueuses des envies de chaque jeune.

démocratie et citoyenneté

VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES CONCRÈTES (AUTORISATION D'ABSENCE EN CAS D'URGENCE POUR LES BÉNÉVOLES ETUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, GÉNÉRALISATION DU COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN, MISE EN PLACE D'UN PASSEPORT ENGAGEMENT)

Sa vie associative est l'une des richesses de la France. 18 millions d'entre nous sont bénévoles dans plus d'un million d'associations qui comptent 23 millions d'adhérents, et bien plus encore s'engagent au quotidien dans des actions solidaires de voisinage et de proximité.

La mise en commun libre et volontaire de leurs connaissances et de leurs capacités par les citoyens, comme le garantit l'article premier de loi du 1^{er} juillet 1901, est depuis bientôt 120 ans un précurseur des politiques publiques dans des domaines aussi cruciaux que l'enseignement, la culture, le travail, le logement, le handicap, la sécurité civile ou, bien sûr, la solidarité.

La Croix-Rouge française défend la reconnaissance et la valorisation des parcours de ceux qui s'engagent.

démocratie et citoyenneté

VALORISER L'EXPÉRIENCE DE SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE EN OUVRANT DES DROITS NOUVEAUX : AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT, AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE, BILAN DE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOSOCIAL PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

Le service civique représente à la fois un dispositif représentatif de la jeunesse, une véritable étape de vie, en vue d'améliorer la santé globale et le bien être des jeunes (confiance, estime de soi, bien-être psychosocial...) et un moyen de trouver sa place dans la société.

Depuis sa création par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique a touché 200 000 jeunes de tous horizons.

Pour la Croix-Rouge française, il devient une étape de vie sur laquelle capitaliser dans une perspective d'accès aux droits, de promotion de la santé et de lutte contre la pauvreté de la jeunesse.

démocratie et citoyenneté

RENFORCER LA RESILIENCE DES POPULATIONS ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PROMOUVOIR UNE POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION CIVILE AU SERVICE D'UNE POPULATION PLUS RÉSILIENTE

Les effets des changements climatiques sur l'évolution globale de nos sociétés et les déséquilibres sociétaux qu'ils suscitent imposent une réponse qui émane aussi bien des pouvoirs publics que des citoyens. Anticiper, faire face et rebondir est l'affaire de tous et non plus des seules autorités régaliennes et des élus. Les acteurs associatifs, par leur mobilisation bénévole et leur ancrage au sein de la population, sont à même d'animer cette solidarité citoyenne, action majeure d'une société résiliente.

Plus encore, il ne s'agit plus seulement de réfléchir la réponse en termes de sécurité civile, mais d'engager une politique nationale de protection civile, mettant au cœur de sa réflexion la préparation, l'accompagnement et le soutien des populations.

Les acteurs associatifs compétents en matière de solidarité, de secours et de réponse à l'urgence, notamment les associations de sécurité civile, ont toute légitimité à enrichir, voire à impulser cette dynamique et à s'inscrire dans les dispositifs et plans mis en œuvre. Plus que jamais la prévention des risques et le soutien à la population requièrent une mobilisation de l'ensemble des acteurs au service des citoyens et notamment des plus vulnérables, car les plus exposés aux risques

transition écologique - # démocratie et citoyenneté

INTÉGRER DE MANIÈRE OBLIGATOIRE L'ÉDUCATION AU SECOURS ET À LA PRÉVENTION DES RISQUES TOUT AU LONG DU CURSUS SCOLAIRE (6 -18 ANS)

Les changements comportementaux nécessaires sont cruciaux pour affronter les effets des changements climatiques. Ils relèvent tout autant d'une prise de conscience individuelle pour sa propre sauvegarde que d'une éducation citoyenne pour la protection solidaire et responsable des autres.

L'apprentissage des gestes qui sauvent, d'ores et déjà intégré dans les programmes scolaires, mais aussi la préparation aux catastrophes et la prévention des risques doivent être ancrés très jeune et enseignés au fur à mesure pour forger les citoyens de demain.

Par-delà cet objectif concret, il s'agit de développer les valeurs d'altruisme et de responsabilité.

De même que la sécurité routière fait l'objet d'un enseignement et d'exercices à certaines étapes du cursus scolaire pour diminuer le risque de mortalité sur les routes, la Croix-Rouge plaide pour que la préparation aux catastrophes, la réduction de leurs impacts et le secours constituent un enseignement spécifique au sein de chaque cycle d'enseignement et reconnu

par un titre académique pour tous les jeunes ayant passé un examen à l'issue de ce cycle.

transition écologique - # démocratie et citoyenneté



Le pouvoir de donner

TRANSFORMER LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES DONN EN CRÉDIT D'IMPÔT

La générosité ne devrait pas dépendre de la situation financière d'une personne. Aujourd'hui, la défiscalisation des dons des particuliers ouvre droit à une réduction d'impôts. Celle-ci ne bénéficie donc pas aux foyers ne payant pas d'impôts, qui correspondaient à 57% des foyers fiscaux en 2017 selon les statistiques de la DGFIP.

Or, le don est devenu l'expression d'une volonté et représente un pouvoir que seuls les ménages les plus aisés possèdent.

Sur des modèles de budget participatif, la Croix-Rouge française souhaite que tous les citoyens puissent donner - et être soutenus par l'État dans cette action - quelle que soit leur situation fiscale.

fiscalité et dépenses publiques

INTRODUIRE UNE DÉFISCALISATION A 100% DES 50 PREMIERS EUROS DE DONN AUX ORGANISMES D'AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Aujourd'hui, seuls 15% des foyers fiscaux déclarent un don, selon les chiffres du Panorama national des générosités de l'Observatoire de la philanthropie (avril 2018).

Face à la baisse des financements publics, la disparition de l'ISF et à l'augmentation des besoins sociaux, la Croix-Rouge française propose d'encourager la culture du don en portant la défiscalisation de 75% à 100%, pour les 50 premiers euros de dons et ce à destination des organismes sans but lucratif visés à l'article 200 - 1 ter du Code Général des Impôts.

fiscalité et dépenses publiques

Retrouvez toutes les informations

sur le site Internet

<https://www.croix-rouge.fr>

Croix-Rouge française

Campus - 21 rue de la Vanne CS90070 – 92126

Montrouge cedex

Tél. 01 44 43 11 00 - Fax 01 44 43 11 01

www.croix-rouge.fr

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

